

REPUBLIQUE DU SENEGAL**N°****/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10***Un Peuple – Un But – Une Foi*Ministère de la Fonction publique
et du Renouveau du Service public

MND

OBJET : Régularisation**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

VU la loi n°97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail, modifiée ;
 VU le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non
 fonctionnaires de l'Etat, modifié ;
 VU le dossier de l'intéressée,

DECIDE :

Article premier.- Est prononcée, comme suit, la promotion de Madame Penda DIOP, matricule de solde 660.430/A, institutrice adjointe décisionnaire de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon, hiérarchie C2, conformément aux dispositions du décret n°74-347 du 12 avril 1974, modifié :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Grade-Echelon	Effet	Grade-Echelon	Effet
IAD. 2CL 4ECH	17.02.2015	IAD. 1CL 1ECH	17.02.2017
		IAD. 1CL 2ECH	17.02.2019

Article 2.- Madame Penda DIOP, matricule de solde 660.430/A, institutrice adjointe décisionnaire 1^{ère} classe 2^{ème} échelon, hiérarchie C2, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2013, est reclassée par référence au corps des instituteurs, au grade d'institutrice décisionnaire de 2^{ème} classe 1^{er} échelon, hiérarchie B3, pour compter de la date de signature de la présente décision.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Mariama SARR**